



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/316
11 juin 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 83 b) de la liste préliminaire^x

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en
Afrique

Rapport du Secrétaire général

^x A/36/50.

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 3 | 3 |
| II. PREPARATIFS DE LA CONFERENCE | 4 - 11 | 5 |
| A. Programme d'information et de publicité | 5 - 9 | 5 |
| B. Mobilisation de l'assistance | 10 - 11 | 6 |
| III. TRAVAUX DE LA CONFERENCE | 12 - 39 | 7 |
| A. Allocutions liminaires | 14 - 35 | 8 |
| 1. Déclaration du Secrétaire général | 14 - 19 | 8 |
| 2. Déclaration du Président de l'unité africaine | 20 - 25 | 9 |
| 3. Déclaration du Président de l'Assemblée | | |
| générale | 26 - 28 | 10 |
| 4. Déclaration du Haut Commissaire des Nations | | |
| Unies pour les réfugiés | 29 - 35 | 10 |
| B. Election du Président | 36 | 11 |
| C. Organisation des travaux | 37 | 11 |
| D. Débat général | 38 - 39 | 11 |
| IV. CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE | 40 - 41 | 12 |

ANNEXES

- I. TOTAL DES CONTRIBUTIONS ANNONCEES LORS DE LA CONFERENCE (EN ESPECES OU EN NATURE)
- II. DECLARATION DU PRESIDENT DU GROUPE AFRICAIN A LA SEANCE DE CLOTURE DE LA CONFERENCE

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 1980/55 du 24 juillet 1980, le Conseil économique et social a, entre autres, prié le Secrétaire général d'engager, en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, des consultations avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur les moyens appropriés pour convoquer une conférence internationale d'annonces de contributions pour les réfugiés en Afrique et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session sur l'état d'avancement de ses consultations. Conformément à cette demande, le Secrétaire général a présenté un rapport (A/35/606) à l'Assemblée générale.

2. Le 25 novembre 1980, l'Assemblée générale a adopté la résolution 35/42 intitulée "Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique" dont le dispositif est libellé comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Note avec un profond regret que la communauté internationale n'a pas accordé une attention suffisante au sort des réfugiés en Afrique;

2. Prie, en conséquence, la communauté internationale de contribuer de manière substantielle à la réalisation de programmes visant à aider ces réfugiés;

3. Approuve le rapport du Secrétaire général 3/, dans lequel celui-ci demande qu'une conférence internationale soit organisée pour mobiliser une assistance en faveur des réfugiés en Afrique, ainsi que les mesures proposées en vue d'un programme concerté d'information et de publicité organisé par les organismes compétents des Nations Unies à l'appui de la Conférence;

4. Prie le Secrétaire général, agissant en étroite coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de convoquer à Genève les 9 et 10 avril 1981, au niveau ministériel, une conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique;

5. Prie en outre le Secrétaire général d'aider, dans le cadre de la préparation de la Conférence et en étroite coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, les pays africains intéressés à définir les questions prioritaires, à établir les documents nécessaires et à préparer des programmes d'assistance aux réfugiés africains;

6. Autorise le Secrétaire général à imputer les dépenses qu'entraînera l'organisation de la conférence sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;

1...

7. Lance un appel à la communauté internationale, à tous les Etats Membres, aux institutions spécialisées, aux organisations régionales et inter-gouvernementales et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils accordent le plus large appui à la Conférence en vue d'accroître au maximum l'assistance financière et matérielle aux réfugiés en Afrique;

8. Lance en outre un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde toute l'assistance nécessaire aux pays d'asile afin de leur permettre de renforcer leur aptitude à fournir les facilités nécessaires et les services essentiels à la protection et au bien-être des réfugiés et pour qu'elle aide les pays d'origine à assurer la réinsertion des authentiques rapatriés volontaires;

9. Prie instamment la communauté internationale de continuer à appuyer les programmes annuels du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des autres organismes des Nations Unies qui coopèrent avec ce dernier en faveur des réfugiés en Afrique;

10. Prie le Haut Commissaire, agissant en étroite coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, de garder constamment à l'étude la situation des réfugiés en Afrique en vue d'obtenir la plus large assistance internationale à l'échelle mondiale;

11. Prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, et au Conseil économique et social, lors de sa première session ordinaire de 1981, sur l'application de la présente résolution."

3. Les objectifs de la Conférence tels qu'indiqués dans le rapport du Secrétaire général et approuvés par l'Assemblée générale étaient les suivants :

- a) Attirer l'attention du public sur la détresse des réfugiés en Afrique;
- b) Réunir des ressources supplémentaires pour les programmes en faveur des réfugiés en Afrique;
- c) Aider les pays d'asile, gravement touchés par la présence d'un très grand nombre de réfugiés, à obtenir une assistance internationale pour les projets visant à renforcer la capacité de ces pays de supporter le fardeau supplémentaire imposé à leurs services et installations.

II. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE

A. Programme d'information et de publicité

4. L'un des principaux objectifs de la Conférence était de mieux faire connaître à la communauté internationale la détresse et les besoins des réfugiés en Afrique. A cette fin, un programme concerté d'information et de publicité a été élaboré par les organismes intéressés du système des Nations Unies pour appuyer la Conférence. Ce sont les services d'information du HCR qui ont dirigé l'effort de publicité destiné à faire connaître la cause des réfugiés d'Afrique, mais le système des Nations Unies tout entier a été invité à participer à cet effort commun. Le but étant d'assurer une effective mobilisation de l'opinion publique internationale, il fallait entreprendre des activités d'information dans les pays donateurs, en particulier dans ceux où la cause des réfugiés était la moins connue.
5. Les services d'information de la Conférence, du HCR et d'autres organismes des Nations Unies ont produit un volume impressionnant de matériaux d'information, ce qui a permis de toucher efficacement les organes d'information internationaux.
6. En plus de la documentation écrite, y compris une pochette de documentation, produite pour la conférence, on a utilisé avec succès les moyens visuels - expositions de photographies, affiches et films.
7. Dans le cadre de l'effort concerté entrepris pour qu'il soit question de la Conférence à la télévision et à la première page des principaux journaux du monde, deux séminaires itinérants ont été organisés à l'intention de journalistes. Pour chaque séminaire, plus de 15 journalistes se sont rendus en Afrique, dans les endroits où la situation des réfugiés avait atteint des proportions dramatiques.
8. On s'est efforcé d'atteindre le grand public en renforçant les contacts avec les organisations non gouvernementales. A Genève, le Conseil international des agences bénévoles a coordonné l'action des organisations non gouvernementales pour le soutien de la Conférence. Avec une subvention du HCR, le Conseil a fait paraître une brochure spéciale intitulée "Assistance fournie aux réfugiés africains par les organisations bénévoles", qui décrit en détail les activités des agences bénévoles au profit des réfugiés africains.
9. Les efforts fournis dans le domaine de l'information ont atteint leur point culminant au cours de la Conférence elle-même; les moyens d'information dont dispose le Bureau des Nations Unies à Genève ajoutés à ceux du HCR ont été mis au service de la Conférence, sous forme de réunions d'information à l'intention des journalistes, de conférences de presse, de distribution de documentation sur la Conférence et de services fournis aux nombreux représentants de la presse internationale présents à la Conférence. La campagne d'information a joué un rôle vital dans l'effort d'ensemble et a réussi à attirer l'attention mondiale sur la détresse des réfugiés africains.

B. Mobilisation de l'assistance

10. Comme suite à la résolution 35/42 de l'Assemblée générale, le HCR a aidé les pays africains intéressés à établir les documents nécessaires et à préparer des programmes d'assistance aux réfugiés dans leurs pays respectifs. Un document intitulé "La situation des réfugiés en Afrique : mesures d'assistance proposées", regroupant toutes les propositions faites par les gouvernements en ce qui concerne les mesures supplémentaires d'assistance humanitaire et d'aide à l'infrastructure, a été établi par le secrétariat de la Conférence pour servir de document principal de la Conférence. Ces propositions requièrent une assistance de 893 126 792 dollars.

11. Dans le cadre de l'effort général de mobilisation de l'appui à la Conférence, les représentants du Secrétaire général de l'OUA et du HCR ont tenu à Genève plusieurs réunions communes avec des groupes régionaux. Des réunions ont également été organisées avec les représentants du système des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. En outre, des missions conjointes ont été envoyées en divers pays donateurs d'Extrême-Orient, du Moyen-Orient, d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Amérique du Nord et du Sud.

III. TRAVAUX DE LA CONFERENCE

12. Conformément aux critères approuvés par l'Assemblée générale, 131 pays ont été invités à participer à la Conférence.

13. La Conférence s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 9 et 10 avril 1981. Les 99 Etats ci-après ont participé à la Conférence :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Algérie | Japon |
| Allemagne, République fédérale d' | Jordanie |
| Angola | Koweït |
| Arabie saoudite | Lesotho |
| Argentine | Liban |
| Australie | Libéria |
| Autriche | Luxembourg |
| Bangladesh | Madagascar |
| Belgique | Malaisie |
| Botswana | Malawi |
| Brésil | Mali |
| Burundi | Maroc |
| Canada | Mexique |
| Chili | Mozambique |
| Chine | Nicaragua |
| Chypre | Nigéria |
| Colombie | Norvège |
| Congo | Nouvelle-Zélande |
| Côte d'Ivoire | Oman |
| Cuba | Ouganda |
| Danemark | Pakistan |
| Djibouti | Pays-Bas |
| Egypte | Pérou |
| Emirats arabes unis | Philippines |
| Equateur | Portugal |
| Espagne | Qatar |
| Etats-Unis d'Amérique | République arabe syrienne |
| Ethiopie | République centrafricaine |
| Finlande | République dominicaine |
| France | République de Corée |
| Gabon | République-Union de Tanzanie |
| Gambie | République-Union du Cameroun |
| Ghana | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Grèce | Rwanda |
| Haute-Volta | Saint-Siège |
| Inde | Sénégal |
| Indonésie | Sierra Leone |
| Iran | Singapour |
| Iraq | Somalie |
| Irlande | Soudan |
| Islande | Suède |
| Israël | Suisse |
| Italie | Swaziland |
| Jamahiriya arabe libyenne | Thaïlande |
| Jamaïque | |

Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Venezuela

Viet Nam
Yougoslavie
Zaïre
Zambie
Zimbabwe

En outre, plus de 120 organisations gouvernementales et non gouvernementales ont assisté à la Conférence à titre d'observateurs.

A. Allocutions liminaires

1. Déclaration du Secrétaire général

14. Dans sa déclaration d'ouverture, le 9 avril, le Secrétaire général a dit que le nombre des réfugiés en Afrique s'accroissait d'une façon alarmante et que leurs souffrances augmentaient également.

15. En 1970, il y avait environ 750 000 réfugiés en Afrique; en 1980, ils étaient environ 5 millions. C'était là une augmentation dramatique, d'autant qu'elle s'était produite essentiellement au cours des deux dernières années. Les réfugiés africains représentaient maintenant plus de la moitié de la population mondiale des réfugiés.

16. En Afrique, comme ailleurs, les réfugiés étaient pour la plupart des victimes innocentes de circonstances indépendantes de leur volonté. Quelle que soit la raison pour laquelle ils s'étaient enfuis - persécution, troubles sociaux, guerre ou famine - la compassion exigeait que toute l'aide possible leur soit donnée. La nécessité de cette aide était d'autant plus impérieuse que les gouvernements africains avaient toujours ouvert leurs portes et offert l'hospitalité à ceux qui cherchaient asile.

17. Le Secrétaire général a fait remarquer que la situation en Afrique méritait une compassion toute spéciale parce que sur les cinq millions de réfugiés, quatre millions avaient été accueillis par 18 pays africains, qui, pour la plupart, faisaient partie des pays les moins avancés du monde. Les ressources de ces pays suffisaient déjà à peine aux besoins de leur propre population. Il n'était donc pas difficile d'imaginer les effets sur la vie sociale et économique de l'arrivée de dizaines, voire de centaines de milliers de déracinés, dans un état de dénuement total.

18. Les programmes internationaux qui s'employaient à apporter les secours d'urgence ne pouvaient couvrir qu'une partie infime des besoins. Les pressions créées par cet afflux se faisaient sentir dans l'économie tout entière : emploi, logement, transports et services de santé de base et d'éducation. Cet aspect, moins connu mais beaucoup plus important, du fardeau que représentent les réfugiés, était démesuré par rapport aux ressources des pays d'asile.

/...

19. Le problème des réfugiés devait être envisagé dans son ensemble. Dans l'immédiat, il fallait bien entendu s'occuper en priorité d'assurer la subsistance des réfugiés. Mais, au-delà de ces besoins immédiats - nourriture, médicaments et abris - il était essentiel d'assurer à ces milliers de personnes des conditions de vie acceptables. En outre, il fallait soutenir pleinement les programmes de réinstallation ou de rapatriement des réfugiés, faute de quoi, le problème des réfugiés ne ferait que se perpétuer.

2. Déclaration du Président de l'Organisation de l'unité africaine

20. M. Siaka Stevens, président de la Sierra Leone et président de l'OUA, a dit que la Conférence apparaîtrait dans l'histoire comme le moment où la communauté mondiale avait décidé à l'unanimité de porter toute l'attention voulue sur la détresse des réfugiés africains.

21. L'une des causes profondes du problème des réfugiés était la persistance de la discrimination raciale et la domination imposées en Afrique du Sud et en Namibie, une autre cause provenant de luttes intestines en Afrique. Soixante pour cent des réfugiés africains étaient des femmes, des enfants et des personnes âgées.

22. Le spectacle de ces victimes de la faim, de la soif et de la maladie rassemblées dans des camps dans l'Afrique tout entière suffisait à convaincre que le problème des réfugiés avait maintenant atteint des proportions telles qu'une assistance de la communauté internationale tout entière s'imposait de toute urgence pour compléter les sacrifices déjà extrêmement généreux consentis par les pays africains touchés.

23. Les initiatives visant à résoudre le problème devaient être d'inspiration africaine. Mais les réalités économiques et commerciales du moment avaient affaibli la capacité des pays africains à subvenir à leurs besoins alimentaires. Dans ces conditions, la réunion de la Conférence était opportune et nécessaire.

24. Les mesures et les programmes destinés aux réfugiés devaient tenir compte de deux facteurs importants - la détresse dans laquelle se trouvaient les réfugiés eux-mêmes et le fardeau qu'ils imposaient aux pays d'accueil.

25. L'assistance de la communauté mondiale devait donc au départ viser à satisfaire les besoins les plus urgents des réfugiés afin d'atténuer leurs souffrances excessives. Deuxièmement, elle devait servir à leur apprendre à s'aider eux-mêmes, surtout dans les cas où il n'était plus possible d'envisager un rapatriement. Il ne fallait pas fournir aux réfugiés une assistance qui les mettaient dans une situation de dépendance exagérée mais plutôt leur apprendre à subvenir le plus vite possible à leurs besoins et leur en donner les moyens.

3. Déclaration du Président de l'Assemblée générale

26. Dans sa déclaration, le Président de l'Assemblée générale, M. Rüdiger von Wechmar, a dit que sa participation à la Conférence avait pour but de souligner le vif intérêt que la communauté internationale portait aux épreuves de millions de réfugiés en Afrique, région, qui à des titres divers, était plus durement éprouvée que d'autres régions du monde par les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme. Sécheresses, famines et autres fléaux, ne cessaient de tenir le peuple africain sous leur joug.

27. La communauté internationale avait jusqu'à présent réagi à ces tragédies par des secours toujours plus importants aux populations en détresse et aux Etats qui accueillent des réfugiés.

28. Mais ces efforts n'étaient pas suffisants et les besoins l'emportaient de loin sur les moyens disponibles. Il appartenait à la Conférence de faire en sorte que le cri désespéré de leurs frères africains soit entendu par les hommes du monde entier.

4. Déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

29. Dans sa déclaration, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Poul Hartling, a dit que l'Afrique avait plus de réfugiés que tout autre continent et que les pays africains leur avaient donné asile et avaient partagé avec eux leurs ressources.

30. Le nombre de réfugiés s'était considérablement accru en même temps que leurs besoins. Il semblait n'y avoir pas de répit. A bien des égards, le problème était devenu plus complexe parce que les réfugiés avaient souvent demandé asile à des pays où les problèmes de développement étaient les plus aigus.

31. La traditionnelle hospitalité africaine était mise à dure contribution, de très nombreux réfugiés grevant lourdement des ressources limitées. Les efforts des pays africains devaient encourager la communauté internationale à entreprendre une action énergique et la Conférence offrait une occasion unique d'unir les efforts.

32. Bien que critique, la situation n'était pas désespérée. En effet, au cours de vingt années de collaboration étroite entre les gouvernements africains et le HCR, de nombreux réfugiés avaient trouvé une solution à leur détresse après une période initiale d'assistance.

33. Plus d'un million et demi avaient regagné de leur propre gré leur pays d'origine. Ils avaient cessé d'être des réfugiés, étaient devenus des citoyens libres et des dirigeants. Dans les cas où le rapatriement n'était pas possible, on avait cherché à appliquer des solutions durables sous forme d'intégration locale.

34. Les multiples activités entreprises au cours des années devaient être poursuivies et développées. Les vastes opérations de secours étaient certes nécessaires et impératives. Mais les secours n'étaient pas une solution qui respecte la dignité des réfugiés, ceux-ci aspirant à autre chose qu'à cette situation de dépendance. L'objectif fondamental était l'intégration satisfaisante des réfugiés.

35. Le Haut Commissaire a enjoint tous les participants d'unir leurs efforts pour attirer l'attention mondiale sur le problème et mobiliser les ressources. Les appels lancés au monde étaient éloquents dans leur simplicité : donner aux réfugiés une nouvelle vie et une nouvelle dignité; donner aux pays d'asile, pour reconnaître et soutenir leurs efforts, des ressources qui soient en rapport avec le lourd fardeau qu'ils ont à supporter.

B. Election du Président

36. A sa première séance, le 9 avril 1981, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, appuyé par le Ministre de l'intérieur du Soudan, la Conférence a élu Président par acclamation M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il a également été convenu que, dans l'exercice de ses fonctions, le Président serait aidé du Secrétaire général de l'OUA et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

C. Organisation des travaux

37. A la même séance, la Conférence a arrêté l'organisation de ses travaux; elle a, entre autres, convenu que la déclaration qui serait prononcée par le Président pour faire le point des débats servirait de conclusion officielle de la Conférence et que, par conséquent, aucune résolution ou motion ne serait recevable.

4. Débat général

38. Au cours du débat, les représentants des Etats suivants ont pris la parole : Pays-Bas, Nigéria, Etats-Unis d'Amérique, Egypte, Danemark, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Zaïre, Suisse, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, France, Finlande, Singapour, Swaziland, Indonésie, Ethiopie, Suède, Chine, Japon, Lesotho, Norvège, Burundi, République-Unie du Cameroun, Espagne, Ghana, Australie, Zambie, Italie, Maroc, Pakistan, Algérie, Thaïlande, Turquie, Somalie, Iran, Oman, Ouganda, Tunisie, Emirats arabes unis, Soudan, Arabie saoudite, République-Unie de Tanzanie, Malaisie, République de Corée, Nouvelle-Zélande, Argentine, Yougoslavie, Bangladesh, Brésil, Inde, Mozambique, Angola, Sénégal et Viet Nam.

39. Dans leurs discours, plusieurs gouvernements ont annoncé qu'ils verseraient des contributions financières représentant au total 560 millions de dollars, pour améliorer le sort des réfugiés en Afrique. Le Président du Groupe africain, M. O. Birido (Soudan) a fait une déclaration pour protester contre le fait qu'Israël soit invité à participer à la Conférence. On trouvera à l'annexe II des précisions quant aux contributions annoncées lors de la Conférence. Le Président du Groupe africain a également fait une déclaration au nom des Etats africains sur la mobilisation de l'aide en faveur des réfugiés (voir annexe II).

IV. CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE

40. A l'issue du débat, le Président a fait la déclaration suivante pour résumer les conclusions de la Conférence :

"1. Nous venons d'entendre le dernier orateur et notre Conférence touche à sa fin. J'aimerais maintenant faire le point des résultats de nos travaux.

2. Vous vous souviendrez que nos trois objectifs fondamentaux étaient les suivants : attirer l'attention sur la situation des réfugiés en Afrique, mobiliser des ressources supplémentaires pour leur venir en aide et aider les pays d'accueil à supporter le très lourd fardeau que représente pour eux l'arrivée massive de réfugiés. Je constate avec joie que sur ces trois fronts nous avons réalisé de grands progrès. En effet, nous avons incontestablement fait prendre bien davantage conscience au monde de l'ampleur du problème des réfugiés en Afrique. La communauté internationale réalise pleinement que la moitié des réfugiés du monde entier se trouvent sur le continent africain, que 5 millions de personnes vivent dans le dénuement le plus total et qu'un petit nombre de pays d'accueil, eux-mêmes dans une situation économique précaire, portent la plus grande part du fardeau. Le fait que les représentants de 99 gouvernements se soient rassemblés ici pour s'atteler à ce grave problème témoigne de cette prise de conscience. De nombreuses organisations non gouvernementales et intergouvernementales ainsi que les médias du monde entier sont également largement représentés à notre Conférence. Il convient de se féliciter tant du nombre que du niveau des participants. A cet égard, je tiens de nouveau à saluer la participation du Président de la Sierra Leone et Président de l'OUA. Je remercie également les nombreux membres de gouvernement et autres éminents représentants qui sont venus de pratiquement toutes les régions du monde pour participer à cette importante entreprise.

3. Je me réjouis de ce qu'un si grand nombre de représentants aient pris la parole dans un esprit de coopération et de générosité. Ceci m'amène à notre deuxième réalisation, la mobilisation de ressources supplémentaires pour couvrir les besoins immédiats et à court terme des réfugiés africains.

4. Ces deux dernières journées, nous avons pu entendre de nombreuses déclarations de soutien. Comme vous l'avez sans doute remarqué, des contributions de types divers ont été annoncées. Il n'est donc pas possible dans l'immédiat d'établir une corrélation entre les différentes formes et modalités d'aide qui ont été annoncées et le plan présenté dans le document de la Conférence. Il faudra, pour pouvoir établir un rapport définitif, analyser les annonces de façon plus détaillée et éclaircir divers points avec certains donateurs. Néanmoins, nous pouvons nous réjouir pleinement des résultats suivants :

- a) Contributions annoncées dont la destination n'est pas spécifiée : 451,9 millions de dollars;
- b) Contributions annoncées destinées à à des programmes en cours des Nations Unies et au Comité international de la Croix-Rouge : 66,9 millions de dollars;
- c) Annonces d'assistance bilatérale : 41,1 millions de dollars.

5. En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, j'aimerais rendre un hommage particulier à l'oeuvre importante qu'elles ont accomplie. En raison de l'explosion du problème des réfugiés en Afrique, la collaboration entre ces organisations et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les institutions spécialisées des Nations Unies et l'OUA a dépassé le niveau atteint précédemment. La présence de plus de 120 organisations non gouvernementales à notre Conférence témoigne clairement de l'importance qu'elles accordent au problème des réfugiés. Elles m'ont demandé de donner à la Conférence l'assurance qu'elles continueront à consacrer le maximum de ressources - humaines, financières et matérielles - à l'amélioration de la situation des réfugiés africains qui constitue notre tâche commune.

6. Au total, je note avec joie que, si l'on tient compte de l'ensemble des annonces de contributions, la Conférence a rassemblé approximativement 560 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents de l'Afrique. Il est donc possible de conclure que les besoins immédiats les plus importants pourront être satisfaits et qu'une base solide a été créée pour la fourniture de l'appui nécessaire pour répondre ensuite aux besoins à plus long terme.

7. La Conférence a également permis à la communauté internationale de rendre hommage aux pays africains d'accueil pour la manière dont ils ont choisi d'aborder le problème, en ce qui concerne aussi bien leur contribution matérielle que leur fidélité à l'esprit de la recommandation d'Arusha selon laquelle le problème des réfugiés en Afrique doit être résolu en Afrique. A ce propos, de nombreux orateurs ont déclaré qu'ils fondaient leurs espoirs sur les enseignements positifs tirés du passé. De fait, on n'a pas cessé de souligner que le rapatriement volontaire était, parmi les diverses solutions durables au problème, celle qui devait jouer le rôle le plus important. De nombreux représentants ont également relevé avec satisfaction que les pays africains ont respecté le principe de la Convention de 1969 de l'OUA selon lequel l'octroi du statut de réfugié est un acte pacifique et humanitaire. L'adhésion à cette convention et à d'autres conventions sur le statut des réfugiés aiderait considérablement à promouvoir, par l'intermédiaire de divers programmes locaux d'intégration, l'indépendance financière des réfugiés.

8. D'autre part, et c'est là chose importante, certaines des déclarations qui ont été faites témoignent d'une volonté résolue de trouver une solution fondamentale au problème. Nous ne nous sommes pas réunis ici pour traiter des causes fondamentales du problème, mais nous les avons toutes présentes à l'esprit. Nous sommes parfaitement conscients du fait que le problème des réfugiés ne peut être résolu que si ses causes politiques et économiques sont réglées de manière efficace.
9. La Conférence a également réaffirmé le rôle central de l'OUA et de ses États membres dans la recherche d'une solution radicale au problème. La Conférence a, et je m'en réjouis, réitéré son soutien au rôle moteur joué par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ce qui, je n'en doute pas, sera source d'encouragement pour le Haut Commissaire et ses collègues dans l'accomplissement de leur tâche importante en faveur des réfugiés. A ce propos, je désire rendre hommage au Secrétaire général de l'OUA et au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour leur coopération efficace lors des préparatifs et de la tenue de cette conférence.
10. Dans de nombreuses déclarations, on a fait valoir à juste titre qu'une grande partie des problèmes engendrés par la situation des réfugiés sont également du ressort d'autres organismes des Nations Unies. Dans certains de ces domaines, il est urgent, comme l'a déclaré le Conseil des ministres de l'OUA, de rassembler des données et entreprendre des études qui permettront de définir les priorités.
11. Mesdames et Messieurs, vous venez d'entendre le Président du Groupe africain donner lecture d'une déclaration importante (figurant en annexe) qui contient des propositions constructives. Celles-ci méritent que toutes les parties intéressées les examinent attentivement dans l'esprit humanitaire qui a marqué le déroulement de la Conférence.
12. Je crois pouvoir me faire l'interprète de l'ensemble des participants à cette réunion en déclarant que toutes les organisations internationales compétentes devraient accorder un degré de priorité plus élevé au problème des réfugiés en Afrique, compte dûment tenu de sa grande importance et des dépenses énormes qu'il implique. Par un heureux hasard, une réunion de tous les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies doit se tenir à Genève la semaine prochaine et, en ma qualité de président de la réunion, je ne manquerai pas de leur faire part de cette préoccupation.
13. Compte tenu de l'ampleur du problème, je pense pouvoir affirmer au nom de tous qu'en dépit des progrès réalisés au cours de cette conférence, nos efforts sont loin d'être terminés. Le problème des réfugiés en Afrique doit rester activement et constamment à l'étude. Je ne doute pas que, lors de leurs prochaines réunions, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale aborderont ce sujet avec tout le sérieux qui convient.

En outre, l'OUA et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés doivent continuer à collaborer activement, en consultation avec les pays donateurs et les autres organismes et organisations, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies. Il va de soi que tous ces efforts ne pourront être couronnés de succès que si la communauté internationale est déterminée à fournir à cette fin les ressources nécessaires. Une part importante de notre effort sera donc consacrée à poursuivre la mobilisation de l'opinion publique à partir de la réelle prise de conscience qu'a suscitée notre Conférence.

14. Mesdames et Messieurs, nous nous sommes réunis ici pour répondre à l'appel au secours lancé en Afrique par 5 millions d'hommes et femmes désespérés et par les pays qui leur donnent asile. Grâce à votre soutien généreux, nous pouvons maintenant répondre à cet appel par une promesse d'engagement et d'action. Nous adressant aux réfugiés, nous leur déclarons aujourd'hui : votre sort est maintenant connu de tous. Nous sommes prêts à vous aider. Vous ne serez pas abandonnés.

15. Nous pouvons tous nous féliciter de nous être associés pour lancer ce message d'espoir."

41. Conformément à ce qui avait été convenu par la Conférence, cette déclaration du Président a officiellement clos les travaux de la Conférence.

ANNEXE I

Total des contributions annoncées lors de la Conférence
(en espèces ou en nature) a/
 (En dollars des Etats-Unis)

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Algérie | 300 000 |
| Allemagne, République fédérale d' | 42 857 143 |
| Arabie saoudite | 30 000 000 |
| Argentine | 500 000 |
| Australie | 11 627 906 |
| Belgique | 2 492 754 |
| Canada | 18 823 529 |
| Chine | 1 000 000 |
| Chypre | 3 000 |
| Danemark | 9 090 909 |
| Egypte | 1 000 000 |
| Emirats arabes unis | 2 000 000 |
| Espagne | 1 000 000 |
| Etats-Unis d'Amérique | 283 400 000 |
| Finlande | 2 962 963 |
| France | 2 474 747 |
| Ghana | 50 000 |
| Haute-Volta | 4 032 |
| Islande | 10 000 |
| Inde | 10 000 |
| Indonésie | 20 000 |
| Italie | 17 000 000 |
| Japon | 33 000 000 |
| Kampuchea démocratique | 1 000 |
| Lesotho | 2 597 |
| Luxembourg | 17 390 |
| Malaisie | 30 000 |
| Malawi | 5 882 |
| Nigéria | 3 000 000 |
| Norvège | 3 055 555 |
| Nouvelle-Zélande | 186 916 |
| Pakistan | 44 000 |
| Pays-Bas | 9 698 276 |
| Philippines | 10 000 |
| République arabe syrienne | 10 000 |
| République de Corée | 20 000 |

1/000

| | |
|---|-------------|
| République-Uni de Tanzanie | 12 500 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 13 863 636 |
| Sierra Leone | 100 000 |
| Singapour | 10 000 |
| Suède | 6 493 509 |
| Suisse | 2 356 020 |
| Thaïlande | 10 000 |
| Trinité-et-Tobago | 2 083 |
| Tunisie | 15 000 |
| Yougoslavie | 78 125 |
| Communauté économique européenne | 68 000 000 |
| | <hr/> |
| TOTAL | 566 649 472 |

a/ Toutes les contributions ont été converties en dollars des Etats-Unis au taux de change officiel de l'ONU d'avril 1981.

ANNEXE II

Déclaration du Président du Groupe africain à la
séance de clôture de la Conférence

1. Dans votre discours d'ouverture, vous avez particulièrement insisté sur une idée qui devrait être le pivot de notre réflexion. Vous avez déclaré :

"Nous devons considérer le problème des réfugiés en Afrique dans sa totalité. La première des choses à faire est évidemment de satisfaire les besoins vitaux les plus pressants des réfugiés. Mais au-delà de ces besoins pressants - nourriture, médicaments et abris - il est essentiel de donner des conditions de vie décentes à toutes ces personnes. En outre, les programmes de réinstallation pour les réfugiés ou pour les personnes qui regagnent leur pays doivent recevoir un soutien total; s'il en était autrement, le problème des réfugiés ne ferait que se perpétuer."

2. Si nous voulons transposer cette idée dans les faits, j'estime alors, sans préjudice des compétences du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des responsabilités des organes délibérants compétents des Nations Unies, qu'il faut accorder une attention particulière aux points suivants :

a) Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont l'action a été et est toujours digne d'éloges, est l'organisation qui a assumé la responsabilité primordiale en matière de protection des réfugiés et d'aide aux réfugiés. Le Haut Commissariat doit maintenir une collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations œuvrant en faveur du développement, de sorte que l'aide à moyen et à long terme aux réfugiés ne soit pas organisée d'une manière ponctuelle et limitée, ni coupée des programmes de développement en cours.

b) Toutes les organisations des Nations Unies doivent donc s'employer à faire définir par leurs organes directeurs les politiques et programmes qui devraient être les leurs pour participer à l'aide aux réfugiés dans les pays africains. La coordination de ces politiques et programmes est évidemment essentielle et doit faire l'objet de beaucoup d'attention.

c) Nous suggérons que les organisateurs de cette conférence prennent des dispositions pour que soient alloués de manière équitable et appropriée les fonds sans affectation précise versés par les donateurs à la suite de cette conférence sur l'assistance aux réfugiés en Afrique.

3. Au cours de notre réunion, il a été régulièrement déclaré et répété que cette conférence n'est pas une fin en soi parce que la situation dramatique dans laquelle se trouvent les réfugiés en Afrique va vraisemblablement se poursuivre pendant quelque temps encore. Nous devons donc considérer cette conférence comme la phase initiale d'un long processus. Dans le cadre des activités à entreprendre pour lui donner suite, il faut organiser des missions d'enquête, rassembler des données précises et réaliser des études de faisabilité pour permettre de fixer des priorités et d'élaborer des projets dont l'effet sur la situation des réfugiés pourrait ouvrir la voie à des solutions plus durables. En outre, l'efficacité de ces activités devrait être examinée en permanence par la communauté internationale, qui déterminerait notamment s'il y a lieu de tenir d'autres conférences internationales.

4. En ce qui concerne l'efficacité indispensable qui doit caractériser nos programmes d'assistance et en raison de l'urgence, de l'ampleur et de la complexité du problème des réfugiés en Afrique, nous estimons que toutes les organisations internationales de secours doivent augmenter leurs moyens et harmoniser leurs activités pour avoir le maximum d'effets positifs sur la situation des réfugiés.

5. En ce qui concerne la protection des réfugiés, nous pensons que la Conférence devrait inviter tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux conventions internationales sur les réfugiés, à savoir la Convention de Genève de 1949, la Convention de 1951 sur les réfugiés et le Protocole de 1977 y relatif.

6. Enfin, il faut trouver le moyen de nous persuader qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Notre action en faveur des réfugiés est d'ordre curatif. L'approche préventive serait celle qui empêcherait ce problème de devenir un élément endémique de la situation sociale africaine. La quête pour une terre d'asile en Afrique devrait donc faire l'objet de recherches et d'études en vue de mettre fin à ce phénomène, s'il est pour l'instant impossible de renverser la tendance.